



Région
Centre-Val de Loire

Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 20.04.02

ACTE EST DONNE

OBJET : Rapport des Orientations Budgétaires 2020

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **17 décembre 2020**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4312-1 ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020 ;

DECIDE

- Constate la transmission par le Président à l'Assemblée régionale du Rapport sur les Orientations budgétaires 2021
- Donne Acte au Président de la tenue du Débat sur les Orientations budgétaires 2021.

Le Président du Conseil Régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 18 décembre 2020

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



Le Président

20.04.02

Rapport d'orientations budgétaires pour 2021

Séance Plénière du 17 décembre 2020

2020 restera dans les mémoires comme l'année de la mise en cause du modèle de développement de notre société. La pandémie nous a rappelé combien notre monde était interdépendant et vulnérable, mais aussi à quel point l'humanité avait la capacité de s'adapter et de réagir.

Cette année 2020 laissera plus que des traces, certainement de véritables marques, avec son contexte sanitaire douloureux pour beaucoup de nos concitoyens, avec la violence d'une crise économique et ses effets sur l'économie comme sur le niveau de vie des salariés qui appartiennent aux classes moyennes ou qu'ils soient précaires, avec des conséquences humaines de fracture et d'isolement social.

Ces marques sont celles qui impactent la vie de nos concitoyens d'abord. Ils doivent être au cœur de nos préoccupations et leurs attentes doivent guider l'action publique dans ces temps si difficiles.

Nous avons collectivement vécu et mesuré la violence de cette crise : crainte de la maladie, non seulement pour nous, mais encore plus pour nos proches ; services de soins débordés, révélant à tous ce que nous dénoncions depuis longtemps ; confinement généralisé ; entreprises fermées, temporairement ou parfois définitivement, faute d'activité et de trésorerie pour faire face ; associations dans l'incapacité de remplir leur rôle de renforcement du lien social ; libertés et démocratie mises en difficultés. Face à tout cela, nous devons agir en tant qu'élus, en tant que citoyens, en tant qu'humanistes attachés aux valeurs qui fondent notre vie collective.

Et nous avons agi, sans attendre, pour protéger nos concitoyens et nos territoires face aux crises.

Nous avons mis en place une aide alimentaire pour 3000 étudiants qui ne peuvent plus se nourrir correctement ; augmenté le nombre de personnels soignants formés, engagé le recrutement de médecins salariés ; soutenu les associations culturelles, sportives, solidaires pour qu'elles survivent à la crise ; créé les conditions de la continuité pédagogique avec un enseignement numérique à distance dans les lycées ; soutenu le tissu économique régional pour préserver l'emploi ; créé des parcours de formations pour aider à retrouver un emploi ; préservé la biodiversité et le climat à travers les transports

en commun, la mise en œuvre de la COP régionale pour la transition énergétique et écologique.

La Région a décidé d'agir avec force dès 2020 et le fera plus encore en 2021.

Les marques de la crise se traduisent aussi par un changement profond des finances publiques pour faire face à cette situation. En 2020, nous avons augmenté notre dette régionale, l'urgence le demandait.

Si la Région a pu faire ces choix pour protéger nos concitoyens, nos entreprises et leurs emplois, nos territoires, et si demain, elle continue d'investir pour participer à la relance, c'est d'abord parce que notre situation budgétaire saine le permet. La bonne gestion financière de notre Région rend possible aujourd'hui notre action volontariste alors que chacun se tourne vers la puissance publique dans un contexte de baisse des ressources. Le choix d'augmenter la dette a été fait en 2020 par deux décisions modificatives créant les conditions de l'action d'urgence et amorçant la relance.

L'action est en temps de crise plus essentielle encore. Elle doit se développer, sans rien perdre du sérieux dans le pilotage financier de la collectivité, mais en utilisant ses marges de manœuvres qu'aucun autre acteur de la société ne peut déployer. Car face aux crises majeures, la dette se creuse toujours. Soit par la passivité des acteurs, la rendant difficile à rembourser. Soit par l'action, pour créer les conditions de la sauvegarde et du rebond, qui, in fine, favorisent son remboursement.

C'est le choix que nous avons fait : **l'action déterminée pour protéger aujourd'hui et préparer demain.**

Les effets de la pandémie soulèvent des notes d'espoir. Nous avons tous partagé avec bonheur cette année 2020 les capacités de notre société à faire face de manière solidaire. L'accélération de la recherche, notamment à travers l'objectif d'un vaccin, a montré combien il était nécessaire de faire confiance à la créativité scientifique quand elle a pour but de préserver et faire progresser l'humanité. L'expression de la solidarité, ensuite, qui a permis de créer de véritables chaînes d'activité, notamment pour produire les équipements sanitaires indispensables pour nos hôpitaux et le redémarrage économique. Les manifestations de courage, également, qui ont maintenu les services publics fondamentaux face à la crise, malgré une exposition parfois périlleuse. Les innovations sociales et environnementales, enfin, qui devront trouver en 2021 leur concrétisation pour reconstruire un nouveau monde.

C'est cette volonté de contribuer à un monde plus vertueux au plan social et environnemental, un monde plus durable, que la Région Centre-Val de Loire portera avec passion en 2021. C'est pour atteindre cet objectif que nous utiliserons toutes les marges financières en accélérant les investissements, en investissant dans nos territoires pour recréer de l'activité dès 2021 ; en renforçant les transports en commun du quotidien afin de réduire les pollutions ; en transformant la consommation d'énergie par l'isolation thermique de masse et par le déploiement d'énergies durables ; en développant le numérique pour tous et le haut débit sur la totalité du territoire ; en accompagnant l'industrie vers des modalités soutenables de production et de consommation ; en développant la recherche et l'innovation technique et sociale ; en créant une alimentation plus saine avec une agriculture en préservant la santé des hommes et des femmes qui nous nourrissent, ainsi que la qualité des sols et des paysages ; en créant les conditions du développement d'une économie locale et circulaire pour favoriser les emplois durables. Malgré des ressources publiques en baisse sensible, nous faisons le **choix d'une Région engagée dans cette voie de l'avenir.**

Les orientations budgétaires 2021 traduisent ces ambitions, elles seront à l'œuvre dans la préparation du budget primitif 2021. Il sera voté en février dans un contexte budgétaire national plus stabilisé, après les signatures de l'accord avec l'Etat pour la relance et du contrat de plan Etat/Région. Notre région s'inscrit ainsi dans une trajectoire exigeante, courageuse et audacieuse. Elle mobilise l'ensemble des leviers d'actions rendus disponibles par sa bonne gestion, comme par la mobilisation efficace des soutiens de l'Etat et des programmations européennes.

François BONNEAU

SOMMAIRE

I. Une Région engagée pour une relance durable, économique, sociale et environnementale

Tenir les engagements pris

Des orientations budgétaires avec des priorités d'actions

La place réaffirmée pour une politique d'investissement nécessairement volontariste

II. Le Pays à l'épreuve d'une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent

Des fondamentaux économiques bouleversés par la crise sanitaire

Des conséquences durables pour les ressources régionales

Des financements extérieurs à mobiliser et à conjuguer pour la relance

Un changement de paradigme de la trajectoire financière régionale

Un recours renforcé à l'emprunt

III. Des dépenses de personnel raisonnées

IV. Propositions du Président

Annexes

Stock des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

Impact actualisé du financement des rames TET sur la dette régionale

I. La Région engagée pour une relance durable, économique, sociale et environnementale

A. Tenir les engagements pris

Lors de la présentation du Plan de relance régional au cours de la session du 15 octobre 2020, les impacts majeurs de la crise sanitaire étaient énoncés. Face à cette situation, la Région a acté, dans la continuité de l'investissement qui a été le sien tout au long de cette crise, des choix ambitieux pour traduire son soutien massif aux habitants, aux entreprises, aux territoires régionaux.

La mise en œuvre effective et rapide du plan de relance régional doit permettre à notre collectivité d'être un acteur indispensable de la relance économique, sociale et environnementale.

Cet engagement fort de la Région, auquel les élus et les services régionaux consacrent toute leur énergie, va se prolonger tout au long des exercices 2021 et 2022.

Parce que la Région doit protéger, faire jouer la solidarité, l'exécutif régional fait également le choix fort, dans un contexte budgétaire plus contraint, de ne remettre en cause aucune des mesures emblématiques adoptées lors de cette mandature.

Ainsi la Région tiendra en 2021 ses engagements :

En renforçant autant que de besoin l'accompagnement régional auprès des entreprises pour l'emploi, pour leur développement et pour faire de la transition écologique un levier de développement,

En soutenant les jeunes dans leur orientation, l'enseignement et l'insertion professionnelle et sociale notamment à travers le nouveau programme 5000 parcours,

En renforçant les compétences et la formation des demandeurs d'emploi,

En soutenant le pouvoir d'achat à travers ces mesures-phares que sont notamment la gratuité des transports scolaires, l'aide à l'achat d'un ordinateur pour les lycéens ou l'aide à la conversion électrique des véhicules,

En agissant en faveur de la santé en augmentant les places dans les formations sanitaires et sociales et en installant dès le début de l'année les premiers médecins salariés avec l'aide de la Région,

En déclinant concrètement l'accord COP régional,

En soutenant la rénovation énergétique des logements,

En créant deux nouvelles agences locales de l'énergie et du climat,

En étant au côté des associations culturelles et sportives, à travers le maintien de Cap Asso et des autres subventions régionales,

Ces engagements ont été pris, ils seront tenus.

B. Des orientations budgétaires avec des priorités d'actions

Les engagements pris en 2020 face à l'urgence et pour la relance prendront tout leur sens dans le budget 2021. Dès les orientations budgétaires il s'agit de développer un double axe qui permettra à l'action régionale de maintenir son niveau d'interventions dans la vitalité régionale, tout en investissant pour l'avenir.

Protéger aujourd'hui et préparer demain : 6 défis pour 2021

- **Le défi de l'emploi et de la formation**

La crise sanitaire met en péril des milliers d'emplois, à la fois industriels et de services. Face à cela, la Région a déjà décidé d'agir pour préserver les emplois existants, mais aussi pour accompagner ceux qui perdraient leur emploi pour qu'ils montent en compétence, favoriser les réorientations professionnelles, développer les nouveaux métiers.

L'impact social d'une nouvelle crise massive de l'emploi doit être mesuré dès aujourd'hui en agissant pour que des emplois soient récréés dès que la reprise économique sera au rendez-vous et éviter les décalages temporels trop conséquents. Les 5000 parcours de formations sont notamment un levier nouveau important en direction de l'emploi des jeunes, en complément de nos dispositifs déjà existants qui ont fait leur preuve.

- **Le défi de l'économie**

Comme pour l'emploi, préserver est plus facile et efficace que reconstruire en période de crise. C'est le sens de l'intervention résolue de la Région en faveur des TPE et PME, qui sont terriblement touchées par l'arrêt de l'activité du printemps et les soubresauts de la crise depuis. En agissant pour la trésorerie des entreprises, nous agissons pour la sauvegarde des emplois.

Pour la relance économique, il nous faut voir plus loin. 2021 sera une année charnière pour préparer l'économie de demain à travers de multiples transformations et développements dans la recherche, l'innovation, le numérique, l'industrie 5.0, les énergies. Notre objectif est que le redémarrage se fasse avec une économie locale renforcée et des relocalisations, ainsi qu'un renforcement des objectifs écologiques pour notre économie.

- **Le défi de la cohésion sociale**

2020 a été l'année de tous les dangers pour la cohésion sociale. La nécessaire distanciation physique a souvent été accompagnée d'une distanciation humaine et sociale exacerbée. Le fonctionnement de nos structures qui font vivre notre cohésion sociale via l'éducation, la culture, le sport ou l'engagement associatif a été bouleversé. Ces structures ont dû faire face à des situations sans précédent, beaucoup ont été ou sont encore au bord de la disparition. La Région a pris un engagement à leur égard : le soutien total, faire face ensemble.

Nous continuerons en 2021 à faire face pour que le tissu social ne soit pas détricoté définitivement et que toutes ces structures qui ont à cœur l'émancipation puissent continuer d'agir. Nous les accompagnerons aussi dans la mutation de leurs actions pour qu'elles puissent faire quelle que soit la situation sanitaire des prochains mois.

- **Le défi de la biodiversité et de l'écologie**

La Région s'est engagée dans une démarche novatrice à travers la COP régionale. En réunissant autour d'acteurs engagés et en définissant des objectifs ambitieux dans l'accord COP régionale, le Centre-Val de Loire s'est lancé dans une nouvelle voie qui agira pour la préservation de la biodiversité au sein de notre patrimoine naturel admirable, pour plus de sobriété énergétique grâce à un engagement renforcé pour l'isolation thermique, pour le développement d'une économie circulaire plus vertueuse et porteuse d'emplois non délocalisables.

- **Le défi du pouvoir d'achat**

La crise touche l'ensemble de notre société mais fait peser un sort plus terrible encore sur ceux qui tombent dans la pauvreté. L'urgence de l'action est alors le devoir des collectivités territoriales. La Région prend et prendra sa part pour que les budgets des familles ne soient pas davantage ponctionnés et soient soulagés quand c'est possible. Ainsi nous maintiendrons la gratuité des transports scolaires en 2021 comme depuis 2016. La crise actuelle montre toute l'importance d'une telle mesure d'égalité.

La précarité touche aussi particulièrement les étudiants, alors que les confinements perturbent l'organisation des études et la capacité à trouver un job pour ceux pour qui c'est vital. Notre action contre la précarité étudiante sera une priorité pour 2021.

- Le défi de l'accès aux soins et de l'égalité des territoires

Les confinements ont révélé les inégalités, humaines et territoriales. Notre Région agit depuis longtemps pour corriger ces inégalités. Les investissements pour nos territoires devront se poursuivre, avec plusieurs axes que la crise actuelle rend encore plus essentiels : l'action contre la désertification médicale à travers le plan santé, le déploiement du très haut débit et le soutien à l'équipement et aux services publics.

C. La place réaffirmée pour une politique d'investissement nécessairement volontariste

La Région est, par ses investissements, au cœur de la relance.

Sur ses compétences directes d'abord. Les lycées, le ferroviaire et l'aménagement du territoire représentent les deux tiers de l'investissement régional. En lien avec le plan de relance adopté en octobre, ces investissements vont connaître en 2021 et 2022 des augmentations significatives.

Les politiques publiques en faveur du développement économique verront leurs moyens renforcés, avec le prolongement du fonds Renaissance, l'accroissement des capacités de recherche et d'innovation des PME, le renforcement des dispositifs d'accompagnement...

Dans le domaine ferroviaire, la Région prévoit d'investir massivement dans le matériel et le maintien des lignes délaissées par l'Etat. Plusieurs centaines de millions d'euros seront ainsi engagées dans les prochaines années. Aux côtés de ces opérations très dimensionnantes pour le budget régional, d'autres investissements viendront mettre en œuvre le plan de relance dans le domaine des transports : verdissement du parc des cars des délégataires régionaux, mise en œuvre du plan vélo...

En matière de lycées, la relance passera par la mise en performance énergétique de 60 lycées à travers le projet COEPI (Contrat d'Objectif Energétique du Patrimoine Immobilier) et la construction d'un nouveau lycée dans l'Eure et Loir pour 60 M€.

Pour l'aménagement du territoire, la Région s'engage dans le 100% THD, dans la création d'un réseau de fibre noire traduisant ainsi son soutien sans failles aux territoires et le développement de nos politiques de santé.

L'ensemble de ces politiques contribueront à nos objectifs ambitieux en matière de transition énergétique et écologique, et s'inscriront, en termes de méthodologie, dans la démarche de la COP régionale adoptée lors de la session d'octobre 2020.

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé par les Régions et l'Etat le 28 septembre, les partenaires se sont engagés à investir massivement dans la relance et la reconstruction du pays, en faisant progresser le montant des investissements portés par les Régions de 15 à 20 Md€ dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région 2021-2027. La Région Centre-Val de Loire s'est mise en capacité d'atteindre cet objectif ambitieux.

Ainsi, plus que jamais, la Région, face à la crise, est une collectivité qui investit massivement pour l'avenir. Elle le fait cependant dans un contexte économique et budgétaire dégradé qui nécessitera une grande vigilance quant à l'évolution de la situation financière de la collectivité afin d'en préserver les fondamentaux.

II. Les finances publiques à l'épreuve d'une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent

A. Des fondamentaux économiques bouleversés par la crise sanitaire

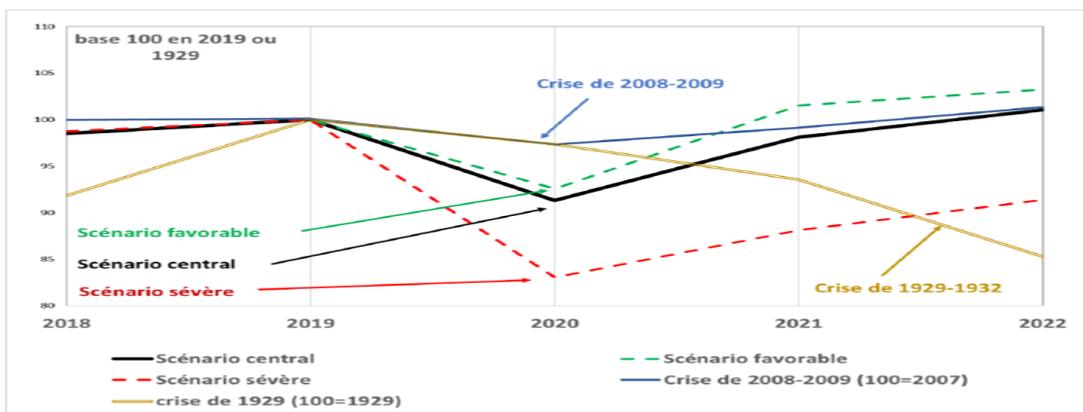
Même dans les scénarii les plus pessimistes, personne n'avait anticipé la situation économique à laquelle l'ensemble des pays doit aujourd'hui faire face avec les répercussions de la crise de la COVID-19. Sur le plan national comme international, les mesures sanitaires inédites décidées par les Etats en termes de (re)confinement ont protégé les populations face à la contagion du virus mais ont entraîné une baisse de l'activité dont les effets économiques et sociaux de grande fragilisation seront probablement durables.

Selon les dernières projections du FMI, le PIB mondial devrait se contracter de 4,4 % en 2020, ce qui devrait constituer la diminution la plus forte de l'activité économique mondiale depuis la Grande Dépression. Pour la première fois, l'ensemble des pays de la planète sera touché, chacun ayant fait face à une même trajectoire : baisse drastique de la consommation interne et de la demande internationale, augmentation rapide du chômage et de la précarité avec, toujours et encore, en toile de fond, la virulence de la pandémie qui obère la reprise. Pour 2021, les prévisions de reprise estimées autour de 5,2% restent, à ce stade, contrastées entre les trajectoires attendues des pays avancés (3,9%) et celles des pays émergents et en développement (6%). Ce qui frappe également, c'est l'incertitude manifeste qui entoure ces prévisions, rendant l'exercice de programmation pluriannuel particulièrement délicat.

Par effet mécanique, la crise actuelle produit également une hausse forte et durable des dettes souveraines induite par le poids des multiples actions de soutien à l'économie et de protection de la population lancées par les Etats. Les 10 200 milliards d'euros mobilisés par les gouvernements et les banques centrales depuis le début de la crise ont contribué à limiter son effet mais, dans le même temps, l'augmentation, ici et ailleurs, des annonces de plans sociaux impactera durablement l'emploi et la productivité, et ce, durablement.

L'ensemble des indicateurs nationaux évolue au gré du ralentissement ou de l'accélération de la pandémie et des décisions prises en termes de confinement, de déconfinement ou de reconfinement qui en découlent. La trajectoire attendue en termes de croissance nationale fluctue en fonction de scénarii, du plus sévère au plus favorable, avec une amplitude néanmoins déjà anticipée comme plus marquée que celle observée lors des deux chocs économiques majeurs qu'ont représenté la crise de 1929 ou la dernière crise financière de 2008.

Les projections à ce stade les plus probables concernent un scénario central médian (voir graphique ci-dessous) avec une récession nationale qui devrait finalement se stabiliser autour de - 10 / -11 %, une dette publique pesant autour de 120 % du PIB dont environ 20 % serait la conséquence directe du COVID, cette dernière estimation restant néanmoins soumise aux conséquences du coup d'arrêt de certains secteurs d'activités induit par le re-confinement d'octobre.



Source : Banque de France

Pour 2021, le consensus actuel situe la croissance entre 6 et 8%, ce dynamisme restant néanmoins fragile et soumis à de nombreux aléas (disponibilité à plus ou moins brève échéance d'un vaccin, retour de la confiance et de la consommation, impact de la montée du chômage...). Le scénario central de la Banque de France apparaît désormais légèrement optimiste, le retour à une production nationale d'avant crise n'étant plus attendu avant fin 2022.

L'impact de la crise est différencié suivant les secteurs d'activités et les agents économiques et peut être résumé ainsi :

- Les ménages ont, dans leur ensemble, baissé momentanément leur consommation et accumulé de l'épargne « forcée » avec une montée forte des inégalités,
- Les entreprises se sont endettées pour faire face aux risques pesant sur leur trésorerie,
- L'État a augmenté son déficit dans une logique de protection des ménages et des entreprises.

Ces trois dynamiques seront au cœur de l'intensité de la reprise économique avec, dans le temps, des indicateurs qui confirmeront ou non son effectivité et par ricochet, pour la strate régionale, la non-volatilité des recettes attendues sur les budgets futurs.

En premier lieu, le niveau de consommation des ménages impactera fortement les ressources allouées aux régions, aujourd'hui fortement dépendantes du produit de la TVA. Marquée par un coup d'arrêt en 2020 produisant une « épargne COVID » chiffrée à plus de 85 Mds d'euros sur la période mars - août 2020, la consommation devrait être ainsi le principal moteur de la relance. L'enjeu en 2021 sera donc la transformation de cette épargne en consommation avec en arrière-plan la confiance que les ménages retrouvent (ou non) en leur avenir.



Source : Banque de France

En second lieu, le taux de chômage sera particulièrement observé. En 2020, le nombre de chômeurs augmenterait de 810 000 personnes et le taux de chômage atteindrait 11 % en fin d'année. Le chômage baisserait ensuite de 400 000 personnes en 2021 et le taux de chômage serait de 9,6 % de la population active fin 2021, soit 1,5 point de plus que son niveau observé fin 2019. Parallèlement aux enjeux sociaux et humains qui se joueront derrière cette réalité, l'évolution du taux de chômage sera un indicateur avancé de la bonne orientation de relance et de la diminution du poids de la crise pour les finances publiques.

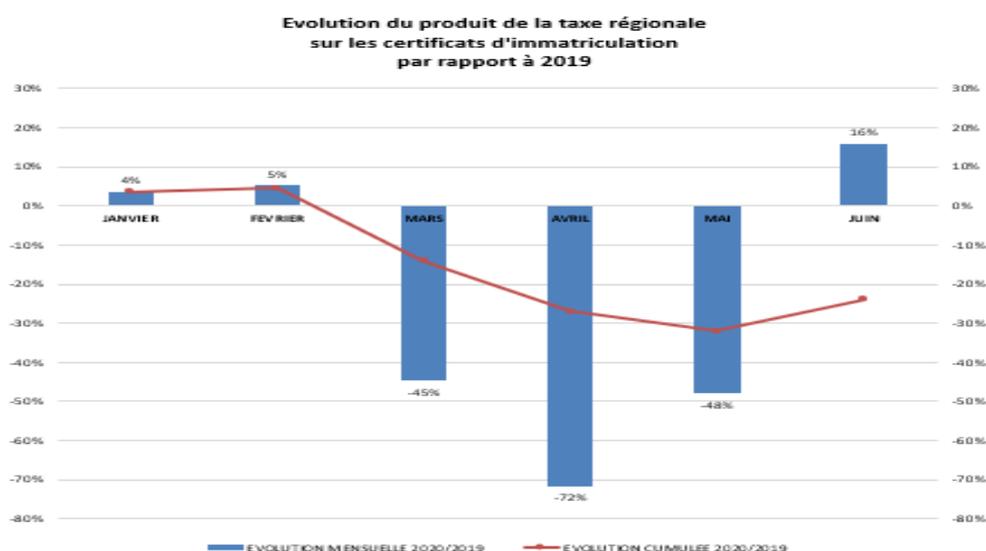
L'ensemble de ces prévisions demeure néanmoins soumis à des aléas forts tant les défis semblent grands que ce soit sur l'aspect sanitaire, qui reste la priorité absolue, que sur les enjeux économiques globaux qui en découlent. Pour ce faire, mesures exceptionnelles et plans de relance ont été décidés de manière à accélérer l'effacement progressif des conséquences de la crise sanitaire.

B. Des conséquences durables pour les ressources régionales

La crise économique, due à la période de confinement, génère des pertes de recettes sans précédent pour l'ensemble des collectivités locales et notamment les Régions. Effectivement, plus de 60 % des ressources de la collectivité sont directement liées à l'activité économique des entreprises mais aussi à la consommation des ménages. A cet effet, les recettes fiscales de la collectivité principalement impactées ont fait l'objet au budget supplémentaire 2020 d'un ajustement à la baisse. Un premier bilan des six premiers mois de l'année confirme la volatilité des recettes fiscales suivantes :

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Il est également influencé par le type de véhicule immatriculé et son ancienneté, situations particulières auxquelles correspond un barème tarifaire. Le tarif de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est égal à 49,80 €/CV depuis le 1er janvier 2017.

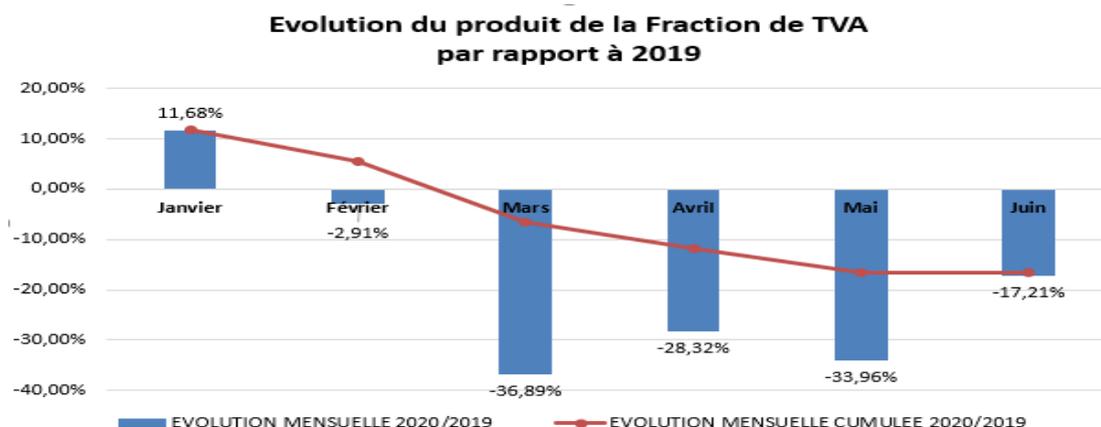
Du fait de la situation sanitaire, les six premiers mois de l'année ont enregistré un recul des immatriculations des véhicules légers neufs de 32 % par rapport à 2019. Un ralentissement avait été constaté sur les deux premiers mois de l'année, avant même les premiers effets du confinement, signe d'un marché d'ores et déjà difficile. Les mois de mars à mai, période d'arrêt de l'activité, ont respectivement enregistré des chutes records de -67,5 %, -84 % et -34,4 % impactant le produit attendu.



Parmi les différentes recettes basées sur la TICPE et reversées à la Région, seules les parts « modulation » et Grenelle sont effectivement corrélées à la consommation de carburant. Depuis l'exercice 2020, un changement du mode de calcul du produit est intervenu : la base de référence est celle des quantités nationales, réparties par région en fonction des consommations de 2019 contrairement à la répartition préalable qui était strictement dépendante du volume de carburants vendu sur le territoire régional au cours de l'année.

Les effets de la crise économique et des confinements vont réduire drastiquement la consommation de carburants pendant plusieurs mois sans, a priori, effet de rattrapage. L'Union Française des Industries Pétrolières indique que la consommation française de carburants routiers a baissé de 22,3 % sur les six premiers mois de l'année 2020 par rapport aux à la même période de l'année 2019. Lors du vote du budget supplémentaire 2020, l'hypothèse d'une baisse de 20% a été retenue, portant le produit de la TICPE modulation à 24,2 M€ (-6,1 M€) et celui de la TICPE Grenelle à 23,2 M€ (-6,3 M€). La reprise qui a pu être observée post-confinement durant l'été est remise en cause par la seconde période de confinement.

Depuis 2018, les Régions perçoivent une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée. Compte tenu du contexte, de la baisse conséquente de la consommation, les données de janvier à juin, font état d'une baisse cumulée du produit 2020, de 16,6 % par rapport à cette même période sur 2019. Cependant, la loi de finances 2017, instaurant cette nouvelle ressource, prévoyait de garantir le produit au niveau de celui de la dotation globale de fonction de 2017. Le produit 2020 est ainsi attendu à son niveau de 2017 garanti, soit 180,6 M€.



Des recettes liées à la conjoncture durablement touchées

Les répercussions de la crise économique vont se faire sentir au-delà de l'année 2020 et vont profondément infléchir la trajectoire de recettes d'avant-crise pour la Région.

La principale source d'inquiétude pour les recettes 2021 concernait la CVAE. Celle-ci était attendue en forte baisse. Le gouvernement a proposé dans le projet de loi de finances 2021 d'abaisser les impôts dits « de production » à travers une diminution de 50% du taux de CVAE, à hauteur de la part régionale. En contrepartie, les Régions ont demandé que leur soit affectée une nouvelle part de fraction de TVA à compter de 2021. Le produit pour 2021 est fixé au niveau du produit de CVAE de 2020. La Région percevra donc au titre de cette nouvelle recette de fraction de TVA 321,8 M€, ainsi que l'équivalent de la péréquation 2020 (11,7 M€). De ce fait, la baisse de CVAE anticipée au titre de l'année 2021 pour les Régions est neutralisée. Cependant, cela se traduit par une évolution nulle de cette recette,

privant ainsi durablement la Région de plusieurs millions d'euros de dynamique de recettes par rapport aux prévisions d'avant-crise.

L'autre ressource principale de la collectivité est la fraction de TVA existante, qui a remplacé la dotation globale de fonctionnement. Le niveau de la demande en 2021 restant inférieur à celui de 2019, cette recette restera, elle-aussi, inférieure à celle de 2019. Nous l'estimons en légère hausse de 0,8 % par rapport au produit 2020 pour un montant 2021 anticipé à 182 M€. Le produit d'avant crise (192,5 M€ au CA 2019) ne serait retrouvé qu'en 2022 au mieux. Cela représente, là aussi, 25 M€ de recettes de TVA en moins par rapport au tendancier d'avant-crise.

Nous sommes contraints, pour tenir compte des tendances observées, de retenir l'hypothèse que le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, basé sur le volume des immatriculations de véhicules neufs et d'occasion réalisées par les automobilistes de la Région Centre-Val de Loire, restera inférieur en 2021 au niveau moyen de long terme (95 M€ en 2021 contre 100 M€ réalisés en 2019 et inscrits au BP 2020). L'estimation repose sur une progression à hauteur de 18 % par rapport au niveau voté au budget supplémentaire 2020.

Le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est destiné à faire face à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences, d'une part, et à assurer le financement de projets structurants dans le domaine des transports, d'autre part. Les anticipations sont estimées à +12 % en 2021 après une perte 2020 évaluée à 14 %. Le produit de l'ancienne modulation régionale est attendu à 30,2 M€ et celui de la majoration « Grenelle » à 29 M€.

La loi de finances pour 2018, dans l'article 156, a arrêté le principe de la mise en œuvre du dispositif d'automatisation du FCTVA à partir des données budgétaires et comptables. Cette disposition est à nouveau reportée pour les Régions et n'entrera finalement pas en vigueur en 2021. Compte tenu de la baisse des investissements éligibles en 2020 due au report de certaines opérations, le produit 2021 est revu à la baisse et est estimé à 10,8 M€ (-2,1 M€). Le produit de fonctionnement est également réévalué à 0,2 M€ (-0,1 M€).

Indépendamment de la crise économique, certaines recettes restent en recul.

Depuis la loi de finances initiale pour 2017, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Ces ponctions permettent notamment de financer les mesures péréquatrices en faveur du bloc communal. Une nouvelle baisse de près de 2 M€ du montant de cette recette est donc à prévoir pour 2021. Le produit est estimé à 14,3 M€.

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Dans la mesure où elle figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, son montant devrait être minoré de près de 19 % par rapport à l'exercice précédent (soit -25,9% par rapport à l'inscription au BP 2020).

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole d'accord avec l'Etat le 19 janvier 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1^{er} janvier 2018. L'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur

la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat au titre de ces lignes sera égal à 34,3 M€ en 2021 (- 4,9 M€ par rapport à 2020).

D'autres recettes, enfin, demeurent stables.

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) devrait demeurer stable.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » correspond au financement des transferts de compétences notamment dans le cadre de la formation professionnelle. Le produit attendu devrait être identique à celui de 2020.

Les ressources de l'apprentissage totalement recomposées suite à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel recentralise la compétence « apprentissage » des Régions vers l'Etat et les branches professionnelles. La Région Centre-Val de Loire dispose dorénavant de deux dotations pour :

- Le fonds de soutien pour le fonctionnement des CFA, d'un montant de 6,9 M€.
- Le fonds d'investissement afin d'accompagner l'investissement des CFA. Ce fonds d'investissement devrait représenter 12,1 M€.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions n'assurent plus la compétence « aide aux employeurs d'apprentis » mais disposent d'une participation à la couverture des charges afférentes à la politique apprentissage. La recette est pérennisée à hauteur de 4,8 M€.

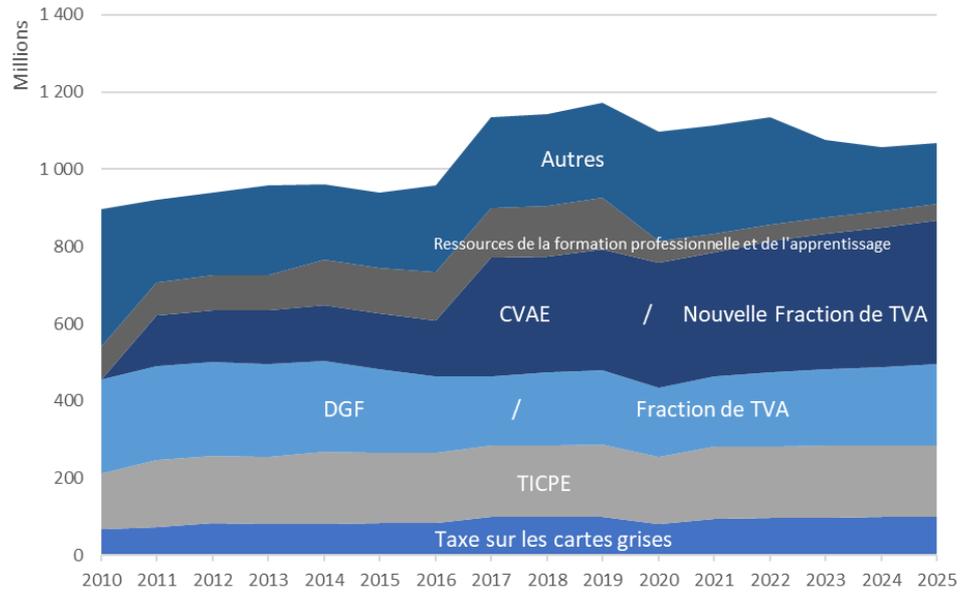
Des ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Elles correspondent pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012. Le produit des frais de gestion demeure dynamique depuis sa mise en œuvre. Par conséquent, le produit des ressources régionales liées à la TICPE devrait être stable à 2020, où la reprise de 2,9 M€ a été opérée suite à la réforme de l'apprentissage, et donc être égal à 8,2 M€ et celui des frais de gestion perçus par l'Etat au titre dorénavant de la CFE et de la CVAE atteindre 16 M€. *In fine*, les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » devraient être égales à 24,2 M€.

La réforme de la taxe d'habitation entrainera une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions. L'Etat a garanti la compensation intégrale des collectivités. Elle devrait prendre la forme d'une dotation budgétaire de l'ordre de 10,4 M€, diminuant ainsi le dynamisme antérieur de la recette liée aux frais de gestion.

Le produit de la part résiduelle de la dotation générale de décentralisation (DGD) est stabilisé à 22,1 M€.

La crise économique a fortement impacté les recettes de la collectivité pour 2020 comme le montre le graphique ci-dessous. La projection des recettes pour les années à venir reste à consolider au vu de nouveaux sujets actuellement en cours de négociation ; c'est notamment le cas au niveau des fonds européens, lesquels ont été de ce fait isolés de l'anticipation ci-dessous. Il semble néanmoins évident que la Région ne retrouvera pas de marges de manœuvre en fonctionnement avant plusieurs années, le temps d'effacer les conséquences économiques de la crise.

**EVOLUTION DES RECETTES REGIONALES
(hors emprunt, fonds européens et TET)**



Recettes prévisionnelles 2021

| En millions d'euros | BP 2020 | Voté 2020* | BP 2021 | Evolution BP/BP N+1 (en %) |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------------------------|
| Fiscalité directe | 359,8 | 367,4 | 367,4 | 2,1% |
| CVAE/Nouvelle Fraction de TVA | 313,5 | 321,8 | 321,8 | 2,6% |
| Péréquation CVAE | 11,8 | 11,7 | 11,7 | -0,8% |
| IFER | 31,5 | 30,9 | 30,9 | -1,9% |
| Attributions de compensation CVAE (transports) | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 0,0% |
| Fiscalité indirecte | 401,4 | 347,4 | 365,2 | -9,0% |
| TVA | 199,3 | 180,6 | 182,0 | -8,7% |
| Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation | 100,6 | 80,3 | 95,0 | -5,6% |
| Ancienne modulation régionale TICPE | 30,3 | 24,2 | 30,2 | -0,3% |
| Majoration "Grenelle TICPE" | 29,5 | 23,2 | 29,0 | -1,7% |
| Ressources pour la formation professionnelle | 36,7 | 34,3 | 24,2 | -34,1% |
| TICPE "Prime aux employeurs d'apprentis" | 5,0 | 4,8 | 4,8 | -4,0% |
| Dotations de fonctionnement | 202,1 | 199,9 | 207,5 | 2,7% |
| Dotation globale de décentralisation résiduelle | 22,0 | 22,0 | 22,0 | 0,0% |
| FNGIR | 24,1 | 24,1 | 24,1 | 0,0% |
| DCRTP | 17,8 | 16,3 | 14,3 | -19,7% |
| TICPE Compensation | 126,2 | 126,5 | 126,5 | 0,2% |
| Dotation compensation frais de gestion TH | - | - | 10,4 | |
| DTCE-FDL | 4,1 | 3,7 | 3,0 | -25,9% |
| Dotation fonctionnement Apprentissage | 7,5 | 6,9 | 6,9 | -8,0% |
| Fonds de compensation de la TVA | 0,3 | 0,2 | 0,2 | -33,3% |
| Attributions de compensation (déchets) | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0% |
| Autres recettes de fonctionnement (hors fonds européens) | 125,5 | 151,9 | 141,7 | 12,9% |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 088,7 | 1 066,5 | 1 081,7 | -0,6% |
| Dotations d'investissement | 47,8 | 47,2 | 57,2 | 19,7% |
| Dotation régionale d'équipement scolaire | 22,8 | 22,8 | 22,8 | 0,0% |
| Fonds de compensation de la TVA | 12,9 | 12,3 | 10,8 | -16,3% |
| Dotation apprentissage | 12,1 | 12,1 | 12,1 | 0,0% |
| Dotation investissement exceptionnelle | - | - | 11,5 | |
| Autres recettes d'investissements (hors TET et fonds européens) | 20,3 | 22,6 | 8,4 | -58,8% |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 68,1 | 69,8 | 65,6 | -3,7% |

* Le montant des ressources votées au cours de l'exercice comprend le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative 2 (hors reprise des résultats de l'exercice précédent et hors emprunt).

C. Des financements extérieurs à mobiliser et à conjuguer pour la relance

Face à cette situation de recettes institutionnelles durablement menacées, la Région se mobilise de manière très intense pour capter au mieux l'ensemble des dispositifs financiers mis en œuvre par l'Etat et l'Europe pour financer ses propres actions et accompagner au mieux ses partenaires, et notamment les autres collectivités territoriales.

L'année 2021 sera une année riche en actualités pour le secteur Europe.

D'une part, il s'agira pour la collectivité autorité de gestion de poursuivre la mise en œuvre des trois programmes européens 2014-2020. Cette mise en œuvre se poursuit jusqu'au 31 décembre 2023, date ultime de remontées des dépenses pour les projets financés. Le budget régional inscrira donc les dépenses et les recettes associées à ces financements.

S'agissant du Programme de développement rural (PDR) FEADER, les deux années 2021 et 2022 sont des années dites de transition qui vont permettre de poursuivre les mesures du PDR 2014-2020 en attendant le démarrage de la programmation nouvelle annoncée au 1^{er} janvier 2023. Pour cela, le PDR 14 20 va bénéficier de crédits supplémentaires pour la relance et pour 21-27 à hauteur des 2/7ème du futur volet régional du Plan Stratégique National pour financer exclusivement les mesures non surfaciques. La gestion des paiements sera toujours effectuée par l'ASP avec une inscription strictement comptable au budget régional.

Le futur programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire 2021-2027 devrait entrer en vigueur en 2021. L'enveloppe annoncée est de 410,8 M€ pour 7 ans soit +42%. Il conviendra de répartir cette enveloppe au bénéfice des 5 objectifs politiques européens. Il sera proposé l'inscription de ces éléments au budget primitif de la collectivité sachant que les premières dépenses ne pourront intervenir qu'après approbation définitive par la Commission européenne (à l'été 2021).

Enfin, le fonds additionnel React-EU viendra abonder de 99 M€ (probablement en deux fois 79% puis 21% selon l'ANCT) le PO régional 2014-2020 avec pour objectif la réparation des dommages économiques et sociaux causés par la crise sanitaire. Le BP 2021 viendra inscrire prévisionnellement les ouvertures d'AP et d'AE correspondantes de façon à permettre un démarrage rapide de la programmation dès son approbation par la Commission européenne.

Le budget régional portera également la première traduction du plan de relance engagé par l'Etat. Celui-ci a notamment prévu une enveloppe de 600 M€ attribuée aux Régions pour les accompagner sur le volet investissement du plan de relance, en compensation d'une partie des pertes de recettes 2020. Les modalités de perception de cette recette nécessitent néanmoins encore des clarifications. Cette recette ne sera perçue qu'en 2021 mais pourrait être rattachée comptablement, selon un dispositif qui reste à définir lui aussi, à l'exercice 2020. La moitié de cette somme devra être consacrée à des travaux de rénovation énergétique du patrimoine régional.

Enfin, le budget devra traduire les engagements qui seront passés en 2021 entre l'Etat et la Région au titre de l'accord de relance du CPER et de la mise en place du plan jeunes au titre du Pacte.

D. Un changement de paradigme pour la trajectoire financière régionale

Avant la crise : une situation financière très favorable

La Région Centre – Val de Loire a maintenu, et même amélioré en 2019, les ratios financiers dont elle s'était dotée pour suivre l'évolution de sa situation financière, à savoir :

- une capacité de désendettement inférieure à 5 ans à l'horizon 2021 (hors crédits-baux et investissements TET),
- un taux d'épargne brute supérieur à 15%,
- un taux d'autofinancement proche de 35% (hors investissement TET).

Ces ratios étaient garants d'une maîtrise de l'endettement par une épargne brute élevée permettant de financer, par un recours à l'emprunt limité, un programme d'investissement ambitieux.

Les chiffres ci-dessous sont issus des comptes administratifs de la Région. C'est sur la base de ces résultats financiers que sont calculés les trois indicateurs mis en place depuis 2005 par la Région Centre-Val de Loire.

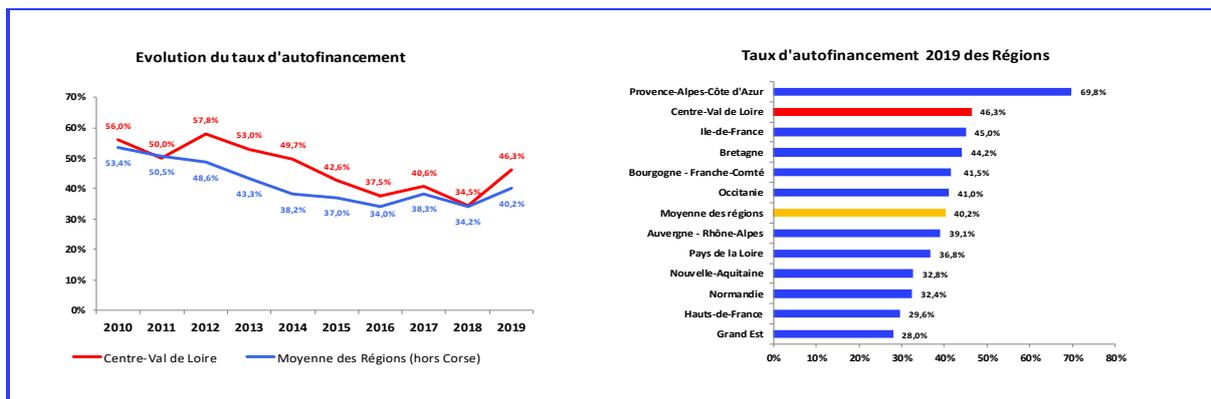
Les données disponibles pour l'ensemble des Régions intègrent la recette de TICPE « Grenelle » dans les recettes d'investissement alors que nous intégrons cette recette en fonctionnement dans nos comptes administratifs. Les comparaisons inter-régionales s'effectuent donc selon des chiffres harmonisés selon ce mode de calcul.

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépenses de fonctionnement avec frais financiers | 629 333 113 | 639 145 441 | 652 748 446 | 664 446 991 | 687 696 029 | 688 346 770 | 706 500 922 | 920 021 586 | 945 853 868 | 990 716 048 |
| Dépenses d'investissement hors dette | 310 362 824 | 334 626 878 | 304 229 202 | 297 828 962 | 312 714 451 | 329 014 542 | 337 288 395 | 316 658 693 | 394 251 027 | 371 553 945 |
| Recettes de fonctionnement (hors TICPE Grenelle) | 842 256 624 | 848 868 063 | 872 613 644 | 869 496 807 | 891 274 216 | 877 130 944 | 879 985 829 | 1 104 674 736 | 1 139 541 659 | 1 207 362 777 |
| Recettes d'Investissement hors emprunts (avec TICPE Grenelle) | 62 178 520 | 86 984 551 | 102 249 672 | 109 773 150 | 97 300 163 | 109 538 958 | 111 364 818 | 99 860 735 | 156 468 042 | 155 027 644 |
| Emprunts nouveaux | 70 800 000 | 75 200 000 | 53 800 000 | 20 000 000 | 55 000 000 | 82 000 000 | 108 559 000 | 80 000 000 | 91 038 000 | 67 620 000 |
| Epargne brute | 212 923 511 | 209 722 621 | 219 865 198 | 205 049 816 | 203 578 187 | 188 784 173 | 173 484 907 | 184 653 150 | 193 687 791 | 216 646 729 |
| Epargne nette | 171 744 648 | 167 266 166 | 175 851 987 | 157 803 024 | 155 295 638 | 140 105 153 | 121 786 591 | 131 184 934 | 138 624 099 | 159 775 452 |
| (-) Remboursement de la dette en Capital | 41 178 862 | 42 456 455 | 44 013 211 | 47 246 792 | 48 282 549 | 48 679 021 | 51 698 317 | 53 468 216 | 55 063 692 | 56 871 277 |
| Encours de dette réglementaire (au 31/12) | 555 500 000 | 584 600 000 | 633 400 000 | 601 600 000 | 603 800 000 | 633 000 000 | 686 800 000 | 712 000 000 | 743 700 000 | 751 200 000 |
| Encours de dette avec CB (au 31/12) | 634 100 000 | 661 900 000 | 709 400 000 | 676 200 000 | 676 800 000 | 704 600 000 | 917 200 000 | 939 500 000 | 968 000 000 | 972 000 000 |

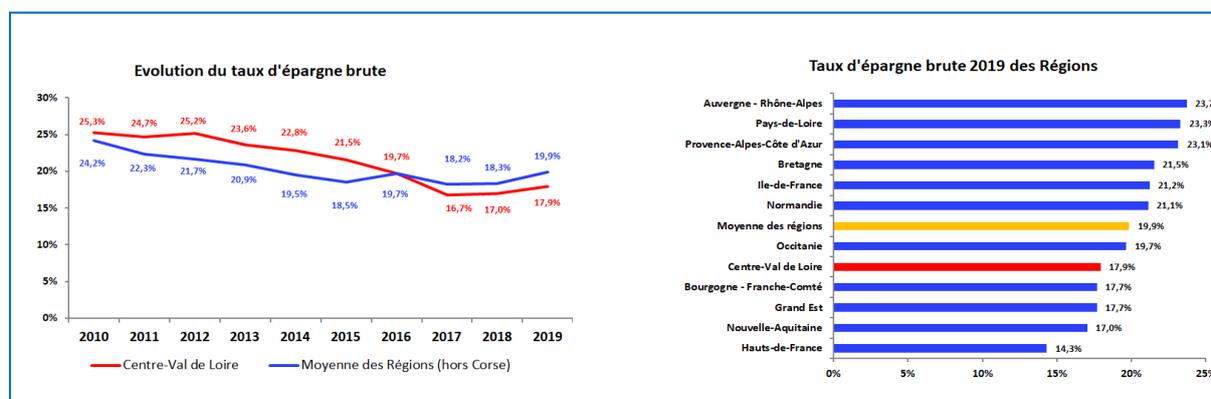
Les ratios intégrant la TICPE Grenelle en investissement :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Taux d'épargne brute | 25,28% | 24,71% | 25,20% | 23,58% | 22,84% | 21,52% | 19,71% | 16,72% | 17,00% | 17,94% |
| Capacité de désendettement (en année) | 2,61 | 2,79 | 2,88 | 2,93 | 2,97 | 3,35 | 3,96 | 3,86 | 3,84 | 3,47 |
| Taux d'autofinancement | 55,34% | 49,99% | 57,80% | 52,98% | 49,66% | 42,58% | 37,47% | 40,64% | 34,45% | 42,50% |

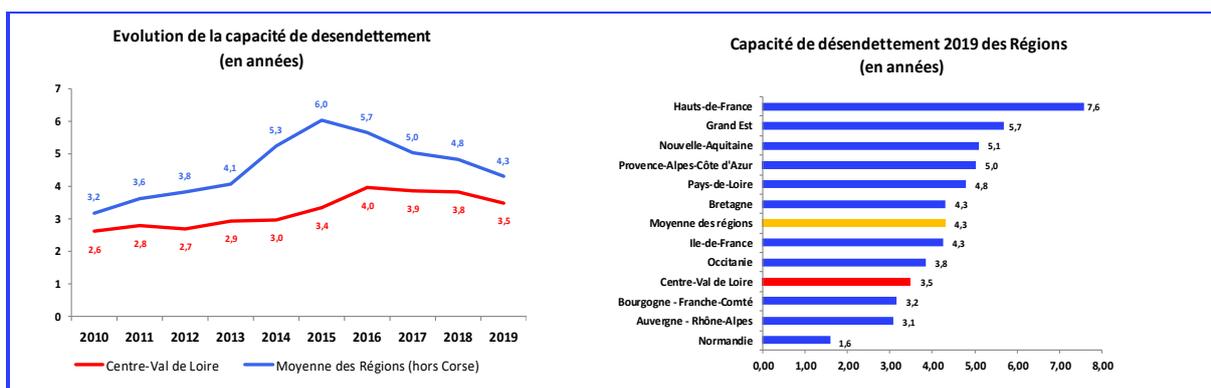
Taux d'autofinancement : objectif > à 35 %



Taux d'épargne brute : objectif > à 15 %



Capacité de désendettement : objectif < à 5 ans



(Source : Cabinet FSL)

Ces comparaisons « du monde d'hier » mettent en exergue la capacité qu'a eue la Région de maintenir des ratios financiers parmi les plus performants de sa strate dont notamment une capacité de désendettement de 3,5 ans à l'issue de l'exécution budgétaire 2019.

Après la crise : une réduction durable de l'épargne brute

Comme nous l'avons vu précédemment, la crise économique va diminuer fortement et durablement les recettes de fonctionnement des Régions. Cette baisse sera en partie masquée par des recettes de fonctionnement affectées (fonds européens ou formation professionnelle) mais qui augmenteront d'autant les dépenses de fonctionnement de la Région. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement de la collectivité, bien que maîtrisées comme en témoigne le respect par la collectivité de la norme « Cahors », continuent à progresser pour les transports ferroviaires et le financement des IFSI, mais également les dépenses de personnel, l'économie ou l'environnement.

La volonté de soutenir la relance, notamment par l'investissement, et de tenir les engagements pris par la Région auprès des habitants et de ses partenaires amènent l'exécutif à proposer une nouvelle équation budgétaire pour la période 2021-2025 visant :

- A ne pas remettre en cause les politiques de solidarité et d'attractivité de la Région
- A maintenir un effort d'investissement sur les recettes institutionnelles de la Région de 300 M€ par an, augmenté des dépenses liées à la gestion des fonds européens ou des recettes que la Région pourrait mobiliser par ailleurs au titre des plans de relance français et européen ainsi que de l'acquisition des rames TET
- A ne pas dégrader la situation financière de la collectivité au-delà de la limite réglementaire des 9 ans de capacité de désendettement.

Du fait de la dégradation de l'épargne brute de la Région, la capacité de désendettement (CDD) va devenir l'indicateur le plus sensible, et ce d'autant plus que le législateur a souhaité lui fixer un seuil maximum qui, s'il est dépassé, entraîne une procédure de retour à une situation moins dégradée sous contrôle du Préfet de Région.

Pour mémoire, la capacité de désendettement est le ratio entre le stock de la dette (compris hors opérations de crédit-bail et auquel nous proposons également de retirer la dette liée au portage des TET) et l'épargne brute (qui est elle-même la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement).

Ainsi, la capacité de désendettement est le nombre d'années que mettrait la Région à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait la totalité de l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement. Elle est donc, dans la durée, un indicateur très fiable de la capacité financière d'une collectivité à financer ses investissements et à accroître son recours à l'emprunt.

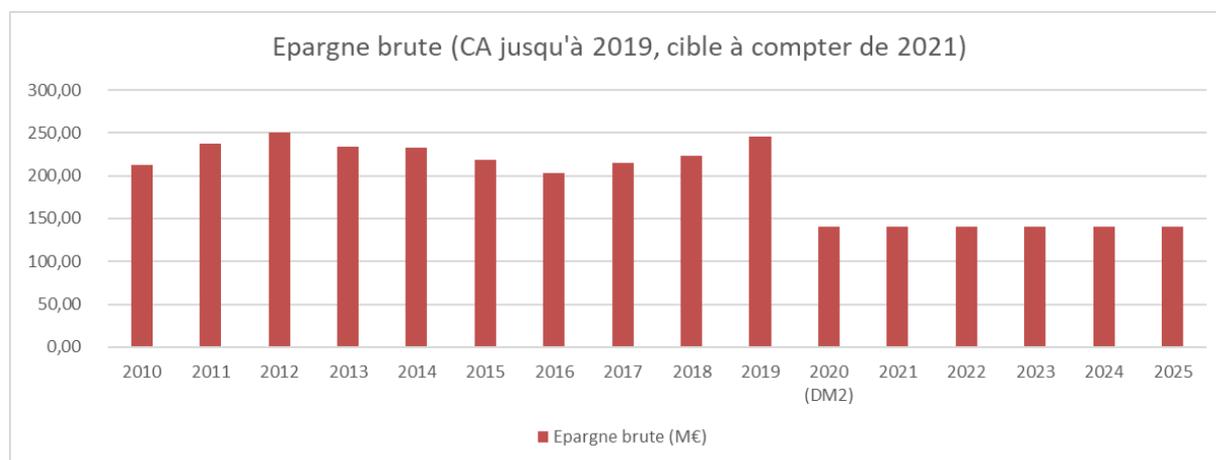
Avec une CDD de 3,5 années en 2019, et malgré un taux d'épargne brute légèrement inférieur à la moyenne des Régions, la Région Centre-Val de Loire présente jusqu'ici l'une des CDD les plus faibles de France, traduisant ainsi une gestion particulièrement maîtrisée de son endettement et de ses dépenses de fonctionnement.

En raison de la crise, de 245 M€ au CA 2019, l'épargne brute de la Région est tombée à 145 M€ à la DM2 2020 et ne devrait pas connaître d'amélioration en 2021. La Région se fixe sur la période 2021-2023 de maintenir une épargne brute minimale de 140 M€.

Pour une capacité de désendettement de 9 ans maximum, cela signifie, sur la même période contenir la dette régionale à 1,26 Md€ (9 x 140 M€), contre une dette au 31/12/2019 de 722,7 M€. En effet, avec une épargne brute durablement détériorée, il n'est pas possible de maintenir un programme d'investissement de 300 M€ sans un recours accru à l'emprunt.

Le pilotage budgétaire pluriannuel de la collectivité s'effectuera donc désormais sur la base des deux objectifs-cibles précités :

- Maintenir l'autofinancement de la Région, en fixant un objectif-cible d'épargne brute de 140 M€/an, de façon à permettre ses projets d'investissement ;



- Financer le maintien de cet effort par un accroissement sensible de la dette régionale sans dépasser 1,26 Md€ (hors TET). La stratégie d'endettement vous est présentée dans la partie suivante.

| | CA 2019 | BP 2020 | DM2 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 236 391 823 | 1 149 923 000 | 1 128 930 670 | 1 138 000 000 | 1 147 000 000 | 1 116 000 000 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 990 716 047 | 963 977 022 | 988 196 592 | 993 000 000 | 998 000 000 | 976 000 000 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS UE | 943 359 551 | 889 172 022 | 937 855 592 | 945 000 000 | 950 000 000 | 921 000 000 |
| EPARGNE BRUTE | 245 675 776 | 185 945 978 | 140 734 078 | 145 000 000 | 149 000 000 | 140 000 000 |
| AMORTISSEMENT DE LA DETTE (hors TET) | 56 871 277 | 50 000 000 | 50 000 000 | 52 800 000 | 56 700 000 | 56 000 000 |
| EPARGNE NETTE | 188 804 499 | 135 945 978 | 90 734 078 | 92 200 000 | 92 300 000 | 84 000 000 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS RAMES TET | 101 098 597 | 145 670 522 | 152 465 204 | 161 000 000 | 117 000 000 | 110 000 000 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RAMES TET | 345 033 944 | 379 206 500 | 416 487 939 | 480 000 000 | 415 000 000 | 390 000 000 |
| DEPENSES D'INVT HORS RAMES TET ET HORS UE | 295 998 904 | 313 240 000 | 346 521 439 | 417 000 000 | 352 000 000 | 330 000 000 |
| EMPRUNT PREVISIONNEL | 67 620 000 | 87 600 000 | 145 900 000 | 215 000 000 | 339 720 000 | 191 700 000 |
| EMPRUNT HORS RAMES TET | 66 000 000 | 90 790 000 | 145 900 000 | 225 000 000 | 241 300 000 | 224 000 000 |
| ENCOURS DE DETTE (en CA anticipé) | 751 194 418 | 782 188 297 | 810 398 297 | 929 030 000 | 1 178 350 000 | 1 247 950 000 |
| DONT ENCOURS DE DETTE RAMES TET (en CA anticipé) | 28 520 000 | 25 330 000 | 25 330 000 | 15 330 000 | 113 750 000 | 81 450 000 |
| ENCOURS DE DETTE HORS RAMES TET (en CA anticipé) | 722 674 418 | 756 858 297 | 785 068 297 | 913 700 000 | 1 064 600 000 | 1 166 500 000 |
| CAPACITE DE DESENDETTEMENT HORS CB ET TET | 2,9 | 4,1 | 5,6 | 6,3 | 7,1 | 8,3 |

E. Un recours renforcé à l'emprunt

Malgré la crise, une signature régionale attractive pour sécuriser les financements

La crise liée à la COVID a eu, au premier semestre 2020, des répercussions à la fois sur la gestion de trésorerie (avec, pendant quelques mois, un fort rétrécissement de l'offre sur le programme de NEU CP) mais aussi sur les financements long terme pour lesquels,

pendant un temps, les investisseurs ont cédé, sur l'obligataire, à une certaine forme de désorganisation. Malgré ces turbulences, la signature de la Région Centre-Val de Loire est restée attractive auprès des marchés financiers avec des conditions de prêts alignées sur les meilleurs niveaux de conditions de financement observées sur sa strate de collectivité.

Cette perception des investisseurs de la bonne signature de la Région reste ainsi en cohérence avec le niveau de la dernière notation rendue par l'agence Fitch en octobre dernier, soit pour le long terme « AA », revue comme toutes les strates de collectivités depuis le début de la crise sanitaire, avec une perspective « négative ». Fitch a également confirmé la note à court terme à « F1+ », signe d'un accès globalement très satisfaisant à la liquidité. Sauf à ce que la reprise économique se traduise par des recettes plus fortes que ce que nous pouvons espérer à ce jour, l'augmentation de la dette régionale dans les années qui viennent devrait cependant légèrement affecter la note de la Région. Il faut donc veiller à ce que cette augmentation reste maîtrisée en lien avec la stratégie définie plus haut.

Dans une logique de sécurisation, la stratégie régionale devra également s'attacher, pour les financements long terme, à construire un profil d'extinction de la dette contribuant à maintenir sa capacité future d'investissement.

Des conditions de taux d'intérêts toujours propices à l'optimisation globale des frais financiers

Dans une logique de relance économique post-crise, la configuration de la courbe des taux d'intérêts devrait rester favorable, tant sur sa partie courte afférentes aux taux monétaires, que pour les maturités plus longues.

Si les taux d'intérêts peuvent se révéler ponctuellement très volatiles notamment sous le coup d'annonces gouvernementales ou des banques centrales, le taux moyen de la dette reste néanmoins anticipé, compte tenu des projections actuelles en 2021, dans la droite ligne de celui observé sur 2020 avec 1,3 % sur l'ensemble des engagements de la Région et autour de 1,1 % si la seule dette réglementaire est observée (hors crédits-baux donc).

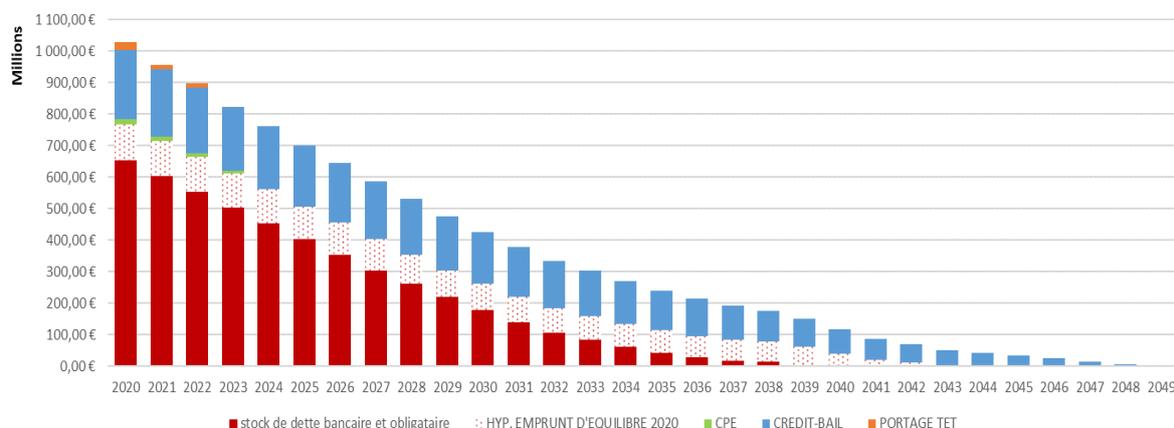
Si la Région orientera naturellement son encours de dette vers des contractualisations à taux fixe en corrélation notamment avec l'utilisation plus intensive de son programme obligataire EMTN, une répartition optimisée entre taux fixe et taux variable doit néanmoins rester un objectif pour 2021. Un pilotage particulier de la partie variable de son encours devra porter sur l'évolution des taux courts en lien étroit avec les décisions de politique monétaire de la BCE. En effet, toute translation de +0,50 % de la courbe des taux monétaires – toutes choses égales par ailleurs – induit une augmentation de l'ordre de 0,625 M€ des frais financiers sur l'exercice 2021 si la totalité des engagements financiers de la Région sont considérés.

Hypothèse 2021 de recours à l'emprunt

Les orientations budgétaires étant débattues avant la mobilisation de l'emprunt équilibrant le budget 2020, il est nécessaire de prendre une hypothèse sur le volume dédié à ce dernier et sur sa répartition bancaire - obligataire. Dans cette optique, sera déclinée ci-après, l'hypothèse de consolidation en fin d'année 2020 de 115 M€ (60 % obligataire et 40 % bancaire).

Le stock de dette réglementaire est constitué de la dette bancaire et obligataire, de l'encours du CPE et, au sens large, des encours relatifs aux contrats de crédit-bail. Sous ces conditions l'encours global, y compris les 115 M€ d'emprunt prévisionnel 2020, serait porté à 1,027 M€ au 31/12/2020 (dont 810,4 M€ concernent la dette réglementaire).

L'extinction naturelle de la dette incluant l'emprunt d'équilibre prévisionnel 2020 ci-avant indiqué hors nouveaux emprunts postérieurs à 2020 se réaliserait alors comme suit :



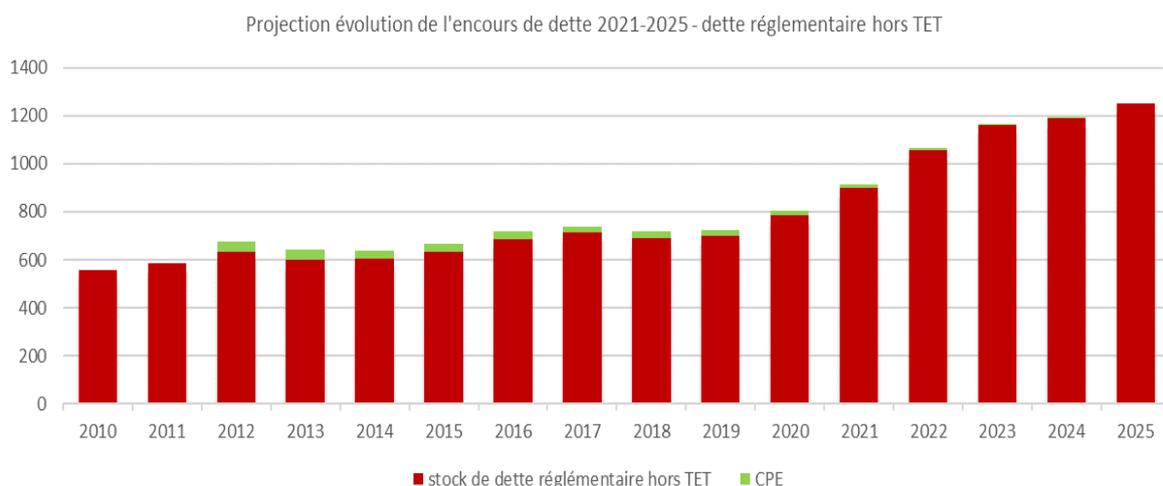
En posant l'hypothèse d'une inscription d'emprunt au Budget Primitif 2021 de 215 M€ réalisée en compte administratif prévisionnel autour de 185 M€, le capital restant dû au 31/12/2021 évoluerait :

A 929 M€ s'agissant de la dette « réglementaire » (dette amortissable + CPE)

A 1 141 M€ s'agissant de la dette au « sens large » (dette amortissable + CPE + crédits baux).

Projection de l'encours de dette à l'échéance 2025 dans l'objectif de concilier relance et trajectoire financière

Dans l'optique de répondre aux objectifs définis au II D, la projection de l'encours de dette réglementaire pourrait prendre la forme suivante, soit une cible à la fin de la période de 1,26 Md€ (hors TET, hors crédit-bail).



III. Des dépenses de personnel raisonnées

A. La structure et l'évolution des effectifs : s'adapter aux nouvelles compétences

Les emplois budgétaires

Depuis ces dernières années, les créations de postes ont essentiellement porté sur :

- les transferts de compétences et la loi Notre ;
- la mise en place d'un plan de déprécarisation dans les lycées pour palier notamment la disparition des contrats aidés ;
- les nouveaux enjeux pour notre collectivité : le plan « travailler et vivre ensemble », le développement du numérique et la stratégie régionale liée à l'alimentation ;
- Le pacte régional pour l'investissement dans la compétence ;
- les nouvelles compétences liées à l'information et l'orientation.

| Postes budgétaires au 31/12 | Nbre de postes dans les lycées | Nbre de postes au siège | TOTAL des postes budgétaires | Evolution annuelle | Explications |
|-----------------------------|--|-------------------------|------------------------------|--------------------|--|
| 2019 | 2441 (dont les 61 postes des équipes mobiles) | 751 | 3192 | +12 | 12 postes dans le cadre du Pacte régional pour l'investissement dans la compétence |
| 2020 | 2441 (dont les 61 postes des équipes mobiles) | 771 | 3212 | +20 | - 6 postes - DCIO - MAD Etat expérimentation 3 Ans - 6 postes financés par fléchage sur le budget Apprentissage - 4 postes -Transferts DRONISEP -1 poste « Nouvelles renaissances » contrat de projet de 2 ans (conformément à l'article 17 de la loi 2019-828 du 6 août 2019) -1 poste SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) art 17 loi 6/08/19- CDD 3 ans 01/07/20 au 30/06/23 -1 poste Projets européens => CDD 10/04/2021 -1 poste SI FEADER- CDD 3 ans 01/07/20 au 30/06/23 |

Ainsi, au 30 octobre 2020 le nombre d'emplois budgétaires de la collectivité est de 3212.

Les effectifs présents

Au 31 décembre 2019, l'effectif total de la collectivité est de 3483 agents dont 3108 sur des emplois permanents (et 375 agents sur emplois non permanents, c'est-à-dire CDD ponctuels, contrats aidés, apprentis et collaborateurs de cabinets), contre 3306 agents présents au 31 décembre 2018, dont 3 062 sur emplois permanents (et 244 agents sur emplois non permanents). L'écart du nombre de CDD résulte de la politique de déprécarisation lancée en 2018 par la collectivité dans les lycées.

La notion d'emplois permanents tient compte des CDD recrutés dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, mais n'inclut pas les CDD effectuant des remplacements d'agents titulaires absents (notamment absents pour raison de santé et déjà comptabilisés dans les effectifs). Cette photographie ne tient pas compte des différents mouvements annuels et correspond aux agents réellement en poste au 31 décembre 2019.

En 2019, les départs en retraite ont porté sur près de 3,5% de l'effectif sur emplois permanents, soit 108 départs (pour mémoire en 2018 : 92 départs à la retraite, représentant 3% de l'effectif).

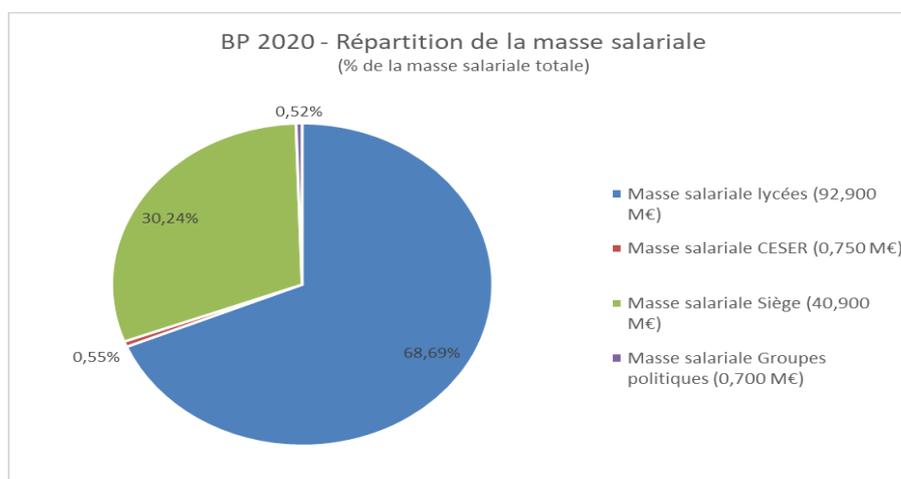
- Au 30 juin 2020, les effectifs de la Région Centre - Val de Loire sont constitués de 3114 agents sur postes permanents. Ce graphique comprend les agents sur postes permanents, sont exclus les 101 agents en CDD effectuant des remplacements, 64 agents en CDD renforts et 151 agents sous contrat de droit privé (CUI, contrats civiques ou contrats d'apprentissage). L'effectif global au 30 juin 2020 est de 3 457 agents tous statuts confondus.

Le BP des ressources humaines 2020 s'établit à hauteur de 142,5 M€ et est composé de :

- **La masse salariale à 95 %** (135,25 M€) comprenant, le traitement de base (TIB), les compléments de traitement (la Nouvelle Bonification Indiciaire, le Supplément Familial de traitement), le régime indemnitaire, les charges patronales (CNRACL, Caisse des Dépôts, URSSAF, IRCANTEC, CNFPT, Fonds National d'Aide au Logement, versement transport...),
- **Les autres dépenses à 5 %** (7,25 M€) comprenant les avantages sociaux, l'assurance Risques statutaires, la formation, les frais de déplacements, la médecine de prévention, les autres dépenses (frais d'annonces et de recrutements, vêtements de travail et EPI – Equipements de Protection Individuelle, assistantes sociales).

Dans le cadre du BP 2020, les crédits dédiés au budget RH constituent 15 % des dépenses de fonctionnement du budget régional. Pour l'ensemble des Régions, les dépenses de personnel représentaient en moyenne 16,5% des dépenses de fonctionnement.

La masse salariale se répartit comme suit en 2020 :



Le temps de travail

Dans les lycées, les agents travaillent sur un cycle de travail correspondant à l'année scolaire. Ce cycle est « annualisé » pour tenir compte des semaines de présence des élèves, des congés scolaires et d'un volume de permanences à réaliser en fonction du planning de chaque établissement et après concertation entre les agents et l'établissement. La durée de travail hebdomadaire est donc variable, dans les limites posées par la réglementation sur le temps de travail.

Dans les services du siège, les agents travaillent sur un cycle hebdomadaire de 39 heures (avec RTT ; ou 35 heures sans RTT pour les contractuels sur postes non permanents).

Le taux global de temps partiels dans la collectivité est de 8,1% par rapport à l'effectif permanent. En 2018, il représentait 8,79%.

Malgré une augmentation de près de 1,5% des agents sur postes permanents au sein de la collectivité, le travail à temps partiel a diminué de 6,7% ; la part la plus importante étant dans les lycées avec - 7,6% par rapport à l'effectif des EPLE, et près de 6% de moins au siège.

B. Les orientations pour 2021 : une politique RH garante du service public dans un contexte de crise sanitaire

La gestion des Ressources Humaines en 2021 va continuer à s'exercer dans un cadre budgétaire très contraint tout en poursuivant la réalisation des politiques publiques portées par la collectivité dans un contexte de crise sanitaire qui se poursuit et qui a eu un impact sans précédent sur la politique RH en 2020.

L'objectif fixé est également de continuer à maîtriser les dépenses de personnel en assurant, d'une part, la mise en œuvre des mesures nationales liées à la réforme de la fonction publique et, d'autre part, en mettant en œuvre les mesures d'avancées sociales décidées en 2020 afin d'améliorer les conditions de travail, de carrière et de rémunération de tous les agents.

Vers une stabilisation des postes permanents hors nouvelles compétences

Après les années 2017 et 2018 marquées par un nombre important de créations de postes (transfert des transports routiers, puis déprécarisation dans les lycées), l'année 2020 s'inscrit dans la continuité de 2019 avec le maintien d'un objectif de stabilisation des postes et effectifs. Ainsi les créations intervenues en 2020 sont issues de l'intégration de nouvelles compétences, réglementaires et/ou contractuelles, faisant majoritairement l'objet d'une compensation financière (PRIC - CIO - DRONISEP).

En 2021, l'objectif est de poursuivre la politique de stabilisation des effectifs permanents hors nouvelles compétences ou nouveaux transferts de compétences.

Des perspectives pour la continuité de service dans les lycées dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, la mise en place rigoureuse du protocole sanitaire lors de la rentrée 2020-2021 a amené la Région à renforcer son soutien aux lycées. Ainsi, il a été décidé le recrutement de personnels temporaires supplémentaires jusqu'à la fin de l'année 2020. Ces renforts permettent actuellement de faire face à cette situation sanitaire particulière et de maintenir la continuité de service pour l'accueil des élèves garantissant la protection de tous. 1 M€ supplémentaires sur la masse salariale à destination des agents des lycées a donc été décidé en 2020.

L'urgence sanitaire étant prolongé et la santé de tous étant une priorité pour la Région, l'effort sur le recrutement de personnels temporaires supplémentaires sera poursuivi en 2021 en fonction de l'évolution de crise sanitaire, afin de garantir un service de qualité pour l'accueil des élèves.

De plus, la protection des agents de la collectivité étant un des enjeux majeurs permettant d'assurer la continuité du service public régional, notamment dans les lycées, l'effort sur les équipements de protection individuelle (masques, surblouses, gants, surchaussures, charlottes...) sera également maintenu. Il a représenté plus de 4 M€ en 2020.

Une refonte de l'action sociale de la Région au bénéfice de ses agents

A l'occasion du renouvellement de son marché de prestation d'action sociale, la collectivité a mené une réflexion en 2020 sur la refonte de son action sociale au bénéfice de ses agents. Cette réflexion étant aboutie, l'année 2021 concrétisera la mise en place de cette nouvelle politique.

Ainsi, la refonte de l'action sociale permettra à la collectivité régionale, dans un cadre budgétaire constant :

- De réorganiser l'offre d'action sociale pour une meilleure lisibilité et dans la perspective d'éviter les doublons de prestations,
- D'étendre, à compter du 1^{er} janvier 2021, à tous les agents du siège, l'octroi des tickets restaurant,
- De contractualiser avec un nouveau prestataire d'action sociale à compter du 1^{er} janvier 2021,
- De lancer la réflexion sur la mise en place d'une mutuelle prévoyance pour les agents.

Des mesures internes d'avancée sociale

Attentif au soutien et à la reconnaissance aux agents de la Région qui font preuve chaque jour, et particulièrement dans cette période, d'un fort engagement, la Région a décidé de proposer des avancées pour la carrière et le pouvoir d'achat de tous les agents des lycées comme du siège, en plus des efforts déjà réalisés depuis 2017 pour les carrières et l'amélioration des conditions de travail au quotidien.

En effet, l'allongement des carrières suite à la réforme PPCR ainsi que le gel du point d'indice depuis plusieurs années par l'Etat conduisent les élus de la Région Centre-Val de Loire à prendre différentes mesures. Elles visent à exprimer aux agents l'attention des élus aux déroulements de carrières, à l'attractivité de la collectivité et à la qualité des conditions de travail.

Ainsi, plusieurs mesures ont été validées en plus de la refonte de la politique d'action sociale déjà évoquée, sur les carrières et le pouvoir d'achat.

- Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP à partir du 1^{er} septembre 2021
- Revalorisation des ratios d'avancements de grades, dans le cadre des lignes directrices de gestion, afin notamment de compenser le rallongement des carrières dès les promotions 2021

Le coût de ces mesures est estimé, pour 2021, à 1,5 M€ et plus fortement en année pleine à compter de 2022.

La mise en œuvre de la loi de la Transformation de la Fonction publique, de la dernière étape du protocole visant à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations : les nouvelles mesures réglementaires

Le protocole visant à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (Protocole PPCR) a été mis en place dès 2016 et va impacter pour la dernière année, en 2021, la masse salariale : il s'agit de la dernière revalorisation des échelons pour les cadres d'emploi relevant des échelles C1, C2 et C3 ainsi que la création de nouveaux échelons pour les catégories A.

La mise en œuvre de la loi de Transformation de la Fonction Publique impactera, au 1^{er} janvier 2021, l'indemnité de fin de contrat sur les contrats courts dont la rémunération brute globale est inférieure à un plafond.

Le coût de ces mesures est estimé, pour 2021, à 1,465 M€.

IV. PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 17 décembre 2020, prend acte du Rapport des Orientations budgétaires 2021.

Stock des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

Les orientations budgétaires doivent présenter réglementairement l'évolution des engagements pluriannuels de la collectivité.

La gestion pluriannuelle se fait au moyen des autorisations de programme (ou AP) en investissement, des autorisations d'engagements (ou AE) en fonctionnement et des crédits de paiement (ou CP). Un ratio réglementaire - fourni chaque année en annexe du compte administratif sur les AP/AE affectées - permet d'apprécier la capacité financière de la Région Centre-Val de Loire à absorber ses engagements pluriannuels, en nombre d'années de crédits de paiement. Pour rappel, ci-dessous l'évolution de ce ratio depuis 2010 :

Pour l'investissement (AP) :

| 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2,33 | 2,34 | 2,22 | 2,21 | 2,27 | 2,54 | 2,59 | 4,10 | 3,50 | 4,0 |

Pour 2020, le stock d'AP affectées au 31/10/2020 s'élève à 3,28 Md€, dont 1,83 Md€ ont d'ores et déjà été mandatés. Le volume d'AP affectées restant à mandater est par conséquent de 1,45 Md€, soit un ratio de couverture des AP de 4,4 années (sur la base du volume de CP mandatés sur AP de l'exercice 2019 soit 328,6 M€). Pour mémoire, l'augmentation forte de ce ratio s'explique notamment par l'ouverture d'une AP de 460 M€ pour l'acquisition de matériel TET.

La répartition par politique de ces stocks d'AP figure ci-dessous :

| Fonction | Montant stock d'AP | Montant affecté | Montant des CP mandatés | Reste à mandater sur AP affectées |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| 0 Services généraux | 16 344 119,91 | 15 701 748,17 | 7 738 985,67 | 7 962 762,50 |
| 1 Formation professionnelle et apprentissage | 88 328 266,11 | 81 566 613,40 | 50 413 448,40 | 31 153 165,00 |
| 2 Enseignement | 1 224 799 075,17 | 1 217 708 003,59 | 737 149 479,36 | 480 558 524,23 |
| 3 Culture, sport et loisirs | 67 984 730,10 | 58 850 138,88 | 43 600 636,28 | 15 249 502,60 |
| 5 Aménagement des territoires | 785 795 206,25 | 627 216 256,38 | 348 417 182,70 | 278 799 073,68 |
| 6 Gestion des fonds européens | 160 574 710,00 | 102 171 391,54 | 41 559 833,14 | 60 611 558,40 |
| 7 Environnement | 50 257 989,04 | 31 573 996,66 | 21 304 768,92 | 10 269 227,74 |
| 8 Transports | 1 233 361 356,79 | 776 979 884,15 | 311 766 557,99 | 465 213 326,16 |
| 9 Action économique | 423 001 779,32 | 369 866 828,99 | 269 049 505,81 | 100 817 323,18 |
| Total général | 4 050 447 232,69 | 3 281 634 861,76 | 1 831 000 398,27 | 1 450 634 463,49 |

Pour le fonctionnement (AE) :

| 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2,57 | 2,37 | 2,70 | 2,11 | 2,17 | 1,70 | 2,16 | 1,80 | 1,60 | 1,50 |

Pour 2020, le stock d'AE affectées au 31/10/2020 s'élève à 3,01 Md€, dont 2,31 Md€ ont été mandatés. Le volume d'AE affectées restant à mandater est donc de 0,70 Md€, soit un ratio de couverture de 1,2 année (en prenant comme base pour le calcul le volume de CP mandatés sur AE de l'exercice 2019 soit 608,4 M€).

La répartition par politique de ces stocks d'AE figure ci-dessous :

| Fonction | Montant stock d'AE | Montant affecté | Montant des CP mandatés | Reste à mandater sur AE affectées |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| 0 Services généraux | 58 845 204,04 | 54 208 503,49 | 35 313 409,53 | 18 895 093,96 |
| 1 Formation professionnelle et apprentissage | 780 192 324,22 | 544 402 945,71 | 413 612 529,96 | 130 790 415,75 |
| 2 Enseignement | 112 256 323,31 | 99 319 697,25 | 69 514 915,20 | 29 804 782,05 |
| 3 Culture, sport et loisirs | 80 543 050,98 | 73 365 799,31 | 58 887 829,93 | 14 477 969,38 |
| 5 Aménagement des territoires | 74 446 267,76 | 42 496 503,30 | 27 193 026,64 | 15 303 476,66 |
| 6 Gestion des fonds européens | 164 393 402,28 | 130 122 994,79 | 69 666 266,96 | 60 456 727,83 |
| 7 Environnement | 56 104 233,90 | 34 827 477,70 | 30 692 204,15 | 4 135 273,55 |
| 8 Transports | 2 179 370 000,00 | 1 863 147 917,23 | 1 480 033 998,32 | 383 113 918,91 |
| 9 Action économique | 186 435 725,91 | 173 092 546,78 | 126 796 839,66 | 46 295 707,12 |
| Total général | 3 692 586 532,40 | 3 014 984 385,56 | 2 311 711 020,35 | 703 273 365,21 |

Impact actualisé du financement des rames TET sur la dette régionale

La Région a approuvé le financement de l'acquisition de 32 rames Régio2N en novembre 2017. Suite à l'avenant de novembre 2018, un nouvel avenant à cette convention a été présenté en CPR en novembre 2020 portant le coût de l'acquisition à 453,9 M€ selon l'échéancier de dépenses d'investissement suivant (en M€) :

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|-------|-------|------|------|
| 51 | 26,5 | 20,4 | 124,6 | 215,9 | 1,5 | 13,9 |

La convention entre l'Etat, l'AFITF et la Région a été approuvée en octobre 2018. Conformément à ses engagements, l'Etat contribue au financement du renouvellement du matériel roulant et à la modernisation des équipements de maintenance de la façon suivante :

- 460 M€ pour le financement de l'acquisition du matériel roulant,
- 20 M€ pour financer les investissements d'infrastructure nécessaires à l'adaptation des équipements de maintenance liée à l'arrivée du nouveau matériel,
- 3,5 M€ au titre des frais de portage de trésorerie.

Les recettes d'investissement sont attendues selon l'échéancier ci-après :

| (En M€) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Acquisition du matériel | 24,1 | 24,9 | 23,6 | 134,6 | 117,5 | 33,8 | 72,8 | 28,7 |
| Centre de maintenance | | | 10 | 10 | | | | |
| TOTAL | 24,1 | 24,9 | 33,6 | 144,6 | 117,5 | 33,8 | 72,8 | 28,7 |

Du fait d'un décalage entre l'échéancier de versement de la contribution AFITF et celui de la convention d'acquisition du matériel Régio 2N, la Région doit assurer, depuis 2018, un portage financier qui se traduit par une augmentation de la dette régionale. C'est le coût de ces emprunts qui fera l'objet d'une compensation complémentaire forfaitaire de 3,5 M€ qui sera versée par l'AFITF en 2025.

| (En M€) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------------------|-------------|------------|-------|-------|-------------|--------|--------|--------|
| DEPENSES | 51 | 26,5 | 20,4 | 124,6 | 215,9 | 1,5 | 13,9 | 0 |
| RECETTES | 24,1 | 24,9 | 23,6 | 134,6 | 117,5 | 33,8 | 72,8 | 28,7 |
| EMPRUNT REGION | 26,9 | 1,6 | - 3,2 | - 10 | 98,4 | - 32,3 | - 58,9 | - 28,7 |

De manière à optimiser le portage financier des TET, la Région a contractualisé des emprunts sous forme de crédits-relais pour un montant de 26,9 M€ en 2018 et 1,6 M€ en 2019. Le choix du crédit-relais a permis de procéder à un remboursement anticipé sans frais en 2020 pour 3,2 M€, un autre devrait suivre en 2021 pour 10 M€. Le portage 2022 de 98,4 M€ sera assuré par un financement bancaire ou obligataire selon les conditions financières du moment, la plus grande souplesse sera recherchée de manière à pouvoir procéder à des remboursements anticipés sans frais sur la période 2023-2025. L'objectif général recherché est d'optimiser le coût du portage de manière à respecter la compensation financière forfaitaire contractualisée de 3,5 M€.